**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 38ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA REPUBLIQUE REPUBLIQUE DU NIGER**

**Genève, le 03 Mai 2021**

Madame la Présidente,

Le Tchad salue la délégation nigérienne et la félicite pour les efforts accomplis par le Gouvernement Nigérien tant au niveau institutionnel que législatif pour la mise en œuvre des recommandations acceptées à l’issue de son deuxième cycle de l’EPU en 2016.

Dans un esprit constructif, le Tchad recommande au Gouvernement nigérien de :

1. de ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003) ;
2. d’adopter une législation réglementant le secteur minier artisanal et à petite échelle ;
3. d’accélérer le processus d’adoption et de promulgation des codes, lois et décrets notamment : le projet de code de l’enfant, le projet de loi portant protection de la jeune fille en cours de scolarité et le projet de décret portant approbation des statuts du Fonds spécial d’indemnisation des victimes de la traite des personnes.

Pour terminer, le Tchad souhaite à la délégation nigérienne un examen couronné de succès.

Je vous remercie, Madame la Présidente.